

Plan de Passation des marchés

I. General

1. Information sur le Projet

Nom du Projet: Integrated Coastal Zone Management (ICZM) Project
Pays: Morocco
Référence du Projet : P121271
Numéro du Prêt/Crédit: entrer le Numéro du Prêt/Crédit ici

2. Date d'approbation du Plan de Passation des Marchés par la Bar Original: 21 Mars 2012
Revision 1: 8 mars 2013
Ajouter de nouvelles revisions

3. Date d'Avis Général de Passation des Marchés

II. Seuils pour les Fournitures, Travaux et Services autres que Services de Consultants

1. Seuil de Revue à Priori

1a. Type de Marché

Table with 3 columns: Type de Marché, Seuil de Revue à Priori (USD), and Commentaires. Rows include Fournitures and Travaux with their respective thresholds and review conditions.

Services autres que Services de Consultants <i>Inclure tous les types autorisés par l'accord de financement</i>	>ou=200 000	Toutes les prestation de services (autres que services de consultants) dont le montant est supérieur ou égale à l'équivalent de 200.000 US\$ de même que le premier marché de prestation de services passés par AON seront soumis à la revue préalable de la Banque
--	-------------	---

1b. **Méthode de Passation des Marchés**

	<b>Seuil de la méthode de PM (USD)</b>	<b>Commentaires</b>
AOI et AOIR	NA	
AON (Fournitures/ <del>travaux</del> )	> ou = 200 000	Les marchés de fournitures ou prestation des services (autres que consultants) dont la valeur est supérieure ou égale à l'équivalent de 200.000 \$US, pourront être passés par AON.
Consultations de Fournisseurs/prestations de services /travaux	< 200 000	Les marchés de fournitures ou prestation des services (autres que consultants) ou de travaux dont la valeur est inférieur à l'équivalent de 200.000 \$US, pourront être passés par la méthode de consultation de fournisseurs ou de prestataires de services ou d'entreprises,
AOI (Travaux)	NA	

AON (Travaux)	> ou = 200 000	Les marchés de de travaux dont la valeur est supérieure ou égale à l'équivalent de 200.000 \$US, pourront être passés par AON.
AOI (Services autres que Services de Consultants)	NA	
<i>Inclure toutes les méthodes autorisés par l'accord de financement</i>		

2. **Prequalification.** Les soumissionnaires pour \_\_\_\_\_ seront préqualifiés conformément aux clauses 2.9 et 2.10 des Directives. NA

3. **Procédure proposée pour les Composantes des Marchés Communautaires** (conformément aux clauses 3.17 des Directives): se référer au document d'exécution du Projet à participation Communautaire approuvé par la Banque, NA

4. **Référence du Manuel de Procédures ou du Manuel de Passation des Marchés:**

5. **Tout autre montage de de passation des marchés:** *[incluant la passation des marchés anticipée et le financement retroactif si cela est applicable]*

6. **Marchés avec méthodes et dates des différentes étapes:** Voir la feuille "Fournitures et Travaux", NA

### III. Selection des Consultants

1. **Seuil de Revue à Priori**

1a. **Categorie de Consultants**

**Seuil de Revue à Priori (USD)**

**Commentaires**

Firme de Consultant (Méthodes compétitive)	> 100 000	Tous les marchés de firmes de consultants dont le montant est supérieur à l'équivalent de 100.000 US\$ ainsi que le premier marché seront soumis a la revue préalable de la Banque. Pour tout contrat de consultant, les termes de référence seront revus par la Banque
--	-----------	---

Firme de Consultant (Entente Directe)	Pas de seuil	Tous
		Tous les marchés de consultants individuels dont le montant est supérieur à l'équivalent 50.000 US\$ ainsi que le premier marché seront soumis a la revue préalable de la Banque. Pour tout contrat de consultant, les termes de référence seront revus par la Banque
Consultants Individuels (Méthodes compétitive)	> 50 000	
Consultants Individuels (Entente Directe)	Pas de seuil	Tous
<i>Inclure tous les types autorisés par l'accord de financement</i>		

1b. Methodes de Sélection

	Seuil de la méthode de PM (USD)	Commentaires
SFQC (Selection Fondée sur la Qualité et le Coût)	Pas de seuil	
SFQ (Selection Fondée sur la Qualité)	NA	
SCBD (Selection dans le Cadre d'un Budget Determiné)	NA	
		Les contrats pour les services d'un coût estimatif inférieur à 100.000 US\$ et pour les tâches qui correspondent aux critères visés au paragraphe 3.6 des Directives relatives aux consultants peuvent être octroyés conformément aux dispositions des paragraphes 3.1 et 3.6 des dits Directives
SMC (Selection au "Moindre Coût")	< 100 000	
		Les contrats pour les services d'un coût estimatif inférieur à 100.000 US\$ peuvent être octroyés conformément aux dispositions des paragraphes 3.1, 3.7 et 3.8 des Directives relatives aux Consultants.
SBQ (Selection basée sur les Qualifications des consultants)	< 100 000	

SCI (Sélection Consultant Individuel)	Pas de seuil	
<i>Inclure toutes les méthodes autorisés par l'accord de financement</i>		

2. **Liste Restreinte composée uniquement de nationaux:** Liste Restreinte pour les services estimés à moins de 200 000 \$ par contrat peut être composée uniquement de nationaux conformément à la clause 2.7 des Directives

Note: la list des seuils de OPCPR peut être consultée ici <http://go.worldbank.org/MKXO98RY40>

3. **Tout autre montage de sélection de consultants:** *[incluant la passation de marchés anticipée et le financement retroactif si cela est applicable]*

4. **Marchés de Consultants avec méthodes et dates des différentes étapes:** Voir la feuille "Services de Consultants"

#### IV. Activités de Renforcement des Capacités de l'Agence d'Exécution